



LA LETTRE DU GROUPE CGT DU CESER
SESSION PLENIERE DU 14 OCTOBRE 2025
DECISION MODIFICATIVE N°2 ET RAPPORT
ANNUEL SUR LES ENTITÉS LIÉES À LA
RÉGION

N°293
[https://cgt-
paysdelaloir
e.org/](https://cgt-paysdelaloire.org/)



Le CESER doit réglementairement donner un avis sur l'ensemble des rendez-vous budgétaires de la Région, à savoir :

- les orientations budgétaires (OB, présentées en octobre),
- le budget primitif (BP), voté en décembre en Pays de la Loire, qui présente les autorisations budgétaires de l'année,
- le budget supplémentaire (BS) qui permet le cas échéant de modifier certaines lignes budgétaires et de prendre en compte le résultat de l'année précédente,
- les décisions modificatives éventuelles qui modifient certaines lignes budgétaires en tenant compte d'événements intervenus depuis l'adoption du budget primitif. Ces modifications sont peu nombreuses car la Région a adopté des lignes très générales, permettant des mouvements hors session.
- le compte financier unique (CFU) (résultat définitif, présenté en même temps que le BS de l'année suivante), en juin pour les Pays de la Loire.

Outre l'avis habituel sur la DM2, le CESER a produit un avis spécifique sur le rapport relatif aux entités liées.

Le vote sur le document s'est fait en 2 temps. **La CGT a voté les 2 avis du CESER.**

LA DM2

La Région présente son rapport et une modification marginale des crédits de paiements autorisés (+ 11 M€ sur un budget de 1,8 Md€).

La Région se refuse toujours à lever le versement mobilité, qui lui apporterait pourtant 60 M€.

La Région annonce notamment la création de la SPL interrégionale pour financer une partie du matériel roulant ferroviaire.

Les documents sont disponibles sur Internet



À l'instar d'autres collectivités territoriales, la Région externalise une partie de ses activités auprès d'autres opérateurs. Le périmètre des entités liées couvre :

- Les Sociétés d'Économie Mixte (SEM) et Société Publique Locales (SPL) dont la Région est actionnaire
- Les sociétés pour lesquelles la Région détient des titres de participation et exerce un contrôle exclusif, conjoint, ou une influence notable.
- Les autres organismes pour lesquels la Région n'a pas de lien capitalistique mais exerce un contrôle (au sens de la norme comptable du Conseil de Normalisation des Comptes Publics).

La Région publie à l'occasion de la session d'octobre 2025 le rapport annuel 2024 relatif au suivi des 53 entités qui lui sont liées, sous forme de fiches par entité.

A noter que la fin de la SPL

L'AVIS DU CESER SUR LA DM2

Ce document est disponible sur [Internet](#)



Le CESER évoque notamment la non prise en compte des métiers de l'animation dans le dispositif 1 emploi = 1 formation, alors que ces métiers sont en tension.

Par ailleurs, il s'interroge sur les financements de 2025 qui ne seront pas reconduits en 2026 en matière de soutien à la biodiversité.

Il note que la commission culture sport vie associative ne fait l'objet d'aucun abondement lors de la DM, c'est une traduction supplémentaire du retrait de la Région sur ces politiques publiques.

L'AVIS DU CESER SUR LES ENTITÉS LIÉES

Le document est intégré dans l'avis sur la DM2, même s'il a fait l'objet d'un vote distinct.

Le CESER apprécie la qualité des documents fournis. Il considère cependant qu'au regard des leviers d'action et des investissements que constituent les entités liées, ces éléments ne suffisent pas à rendre compte du pilotage stratégique exercé par l'exécutif régional. Une approche plus globale, dépassant la simple publication des fiches individuelles, mériterait d'être mise en œuvre par la Région afin d'éclairer davantage la cohérence du portefeuille régional et des choix réalisés.

À noter que le document a été publié avant l'annonce officielle par Mme Morançais de la fin de l'agence solution & co, la Région annonçant que 70 salariés sur les 100 de l'agence seront privés d'emploi.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION D'YVIC KERGROAC'H

L'avis sur la DM rappelle l'absence de consensus au CESER sur l'instauration du **versement mobilité régional**. Pour ce qui nous concerne à la CGT, nous rappelons notre attachement à une fiscalité des entreprises en lien avec le territoire et l'offre de transport dont elles profitent, en renforçant l'accessibilité pour leur salariés. Cette taxe aurait pu rapporter environ 50 M€ et éviter les augmentations des coûts des titres de transports régionaux plus élevées que l'inflation.

Le refus du conseil régional d'instaurer ce versement, renforce notre opposition à l'autonomie fiscale des régions, car cette autonomie conduirait à un dumping fiscal au nom de l'attractivité nécessaire du territoire vis à vis des régions voisines. Elle nuirait plus fortement encore aux régions déjà défavorisées.

Faute de temps, nous ne reviendrons pas sur l'ensemble des remarques des commissions thématiques mais évoquerons quelques points.

Premièrement, nous sommes très interrogatifs sur **l'aide régionale au recrutement de chefs de projets sur les enjeux de transition numérique**, et notamment sur l'effet d'opportunité possible de cette aide. Par ailleurs, on peut s'interroger : la transition numérique sera-t-elle un outil au service de la transition écologique, en limitant par exemple des transports inutiles, ou sera-t-elle destinée à supprimer des emplois ? C'est pourquoi nous appuyons la demande du CESER d'une évaluation du dispositif et de son ajustement dans une logique de RSE. Nous parlerons pour notre part de qualité de vie au travail et de sa juste rémunération.

Deuxièmement, nous partageons la remarque du CESER sur l'attention qui devra portée aux actions de la **SPL « Régions Grand Ouest Ferroviaire »**. Nous nous inquiétons de sa capacité à définir de manière plus performante que l'opérateur historique, les réponses nécessaires au besoin du transport. La SPL sortant du périmètre du budget régional, ses investissements devront être retracés pour permettre aux citoyens de connaître l'utilisation qui sera fait in fine de l'argent public.

Nous notons par ailleurs que l'appel d'offre lié à l'ouverture de l'exploitation du TER à la concurrence de l'étoile mancelle n'a donné lieu qu'à la candidature de l'opérateur historique. Et donc, nous nous interrogeons : pour faire rentrer au forceps le privé dans l'exploitation des TER, et afin de rendre les contrats attractifs, quelles concessions la Région va-t-elle faire aux nouveaux entrants ? L'augmentation de l'offre sur laquelle s'est engagée la Région dans la stratégie régionale des mobilités va-t-elle être tenue, et à quel prix pour les salariés de la branche ferroviaire ? Nous resterons mobilisés sur ce sujet.

Troisièmement, nous partageons les inquiétudes du CESER sur la **pérennité**

des soutiens aux acteurs de l'environnement pour mettre en œuvre la stratégie régionale de la biodiversité 2024 2030 et plus généralement en faveur de l'écologie, dans le cadre de son chef de filât pour l'aménagement et le développement durable du territoire.

Enfin, nous partageons avec le CESER le regret que la DM n'ait pas donné lieu à revoyure de la politique régionale en matière de **soutien à l'activité culturelle dans les territoires**. On ne compte plus les festivals et autres manifestations impactés, contraints de réduire la voilure ou d'augmenter leurs tarifs, quand ils ne sont pas simplement annulés. Ceci aux dépens du développement culturel du territoire, pourtant compétence de la Région.

Pour terminer, un mot pour souligner le travail réalisé par le CESER en matière d'examen des **rapports des entités liées**. Les critères définissant la santé financière des entités peuvent être contestables, toutefois ils peuvent constituer un axe d'appréciation des engagements de la Région.

Nous partageons le souhait du CESER de mieux cerner les choix de la Région de participer aux différentes structures et ne pas donner l'impression de décisions arbitraires. On peut s'interroger par exemple sur sa **participation au club de basket du Mans**, alors que d'autres clubs existent sur la Région avec un intérêt a priori similaire pour les Ligériens.

Merci à Damien, Maxence et à l'ensemble des chargés d'étude pour ces deux avis que nous voterons.

VOTES : l'avis sur la DM2 a été adopté par 81 voix pour ; l'avis sur les entités liées a été adopté par 81 pour, 1 contre et 1 abstention.

Courriel : comite-regional@cgt-paysdelaloire.org / tel 02.41.20.03.21